

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION ORDINAIRE**

\*\*\*\*\*

**Du VENDREDI 09 JUIN 2017**

Présents : Monsieur Dominique Bonjour, Monsieur Michel Rambaud,  
Monsieur Jean-luc Boudouard, Monsieur Thierry Rosati, Monsieur Ludovic Disdier, Monsieur Jean-François Estachy, Monsieur Gérard Perier, Monsieur Philippe Estachy Monsieur Pierre Guillemain, Monsieur Nicolas Aubin, Madame Marie José Garnier.

Absents : 0

- 1 - Approbation compte rendu CM 14/04/2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

- 2 - Voirie communale 2017 suite consultation commission

Monsieur Rambaud précise que 5 entreprises ont été consultées (AMCV, SAB,CBA,RM, André TP) 4 entreprises ont répondu. L'entreprise AMCV est retenue par la commission.  
Prix à la tonne HT sur chantier :

- St Etienne : 11,40 euros
- Le laus zone 1 : 11,90
- Le laus zone 2 : 11 euros

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le choix de l'entreprise AMCV.

- 3- Voirie communale 2016 + annexe plans

Lors des discussions avec les conseillers départementaux de notre canton en mars 2016, il a été accordé une subvention de 12 000€ pour la réfection de la voirie communale mais nous n'avons pas délibéré pour l'acceptation de cette subvention.  
Ceci est voté à l'unanimité

- 4- Subvention Jeunesse Stéphanoise

Demande du comité des fêtes d'une subvention pour la fête Patronale  
Le conseil municipal donne son accord pour une subvention de 900 euros dix voix pour, une abstention.

- 5- Subvention école-regroupement scolaire

La subvention va également servir à payer les transports et la piscine.  
On retirera l'année prochaine de la subvention ces frais.  
Il sera possible de demander des subventions au Département l'année prochaine.  
La délibération a déjà été prise.

- 6- Information taxe de séjour

La délibération avait été prise concernant les différents montants. (Délibération N°38).  
Une délibération rectificative N° 38 bis avait été faite le 30 mars, soit après le délai fixé au 23 mars.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la préfecture précisant l'obligation de verser les sommes perçues au titre de la taxe de séjour à l'intercommunalité en raison du non-respect du délai de dénonciation.

- 7-Information bac à fleurs

Il faut prévoir 2 Bacs pour remplacer les 2 tilleuls supprimés devant la basilique

Demande de devis :

Scierie alpine en kit 980 euros HT

M.Faoux 1150 euros HT avec montage

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité M. Faoux est retenu.

- 8-Rentrée scolaire 2017-2018

Les communes ont la possibilité de revenir à 4 jours de classe ou de maintenir la situation actuelle avec le péri- scolaire.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour le retour à 4 jours de classe en attente de la décision qui devrait être prise lors du conseil de classe vendredi 16 juin.

Questions diverses

-Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame et Monsieur Chastan qui souhaitent acheter 3 parcelles communales à proximité de leurs habitations.

Monsieur le Maire va consulter les propriétaires des parcelles limitrophes et se renseigner sur le coût du géomètre.

-Lotissement le Grand Champ : La surélévation en raison du risque torrentiel aléas faible est opposée aux propriétaires qui ont déposé un permis de construire. La construction d'un mur de protection est proposée par la DDT et le RTM. Les représentants des deux entités sont venus sur le terrain et leurs conclusions écrites permettront de délivrer les permis de construire.

-Information donnée par Maître Colmant concernant l'affaire « Vicinzenzo » sera plaidée le 20 sept 2017 à 15h00.

-Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier concernant le détachement de la secrétaire de mairie Mme Sonya LINAC à l'ARS pour un an à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Il est nécessaire de rechercher une secrétaire pour 8h00.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du père Patrick Balan qui précise qu'il doit élire résidence au sanctuaire ce qui est contraire au contrat de location qui demande la même chose pour l'appartement que la commune loue donc l'appartement est à nouveau vacant.

Une seule demande est refusée à ce jour. Une annonce sera déposée pour la location de cet appartement.

-Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du CAUE proposant ses services concernant les questions d'urbanisme : Adhésion 100 euros.

Le conseil municipal refuse l'adhésion

Fin de séance 22h45

La secrétaire  
MJ GARNIER

le Maire  
D. BONJOUR

